



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liban

Question écrite n° 73503

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la composition du nouveau gouvernement libanais. En effet, si les événements du Liban en quête d'une nouvelle démocratie, après l'assassinat de l'ancien ministre Rafic Hariri, ont suscité un grand espoir à travers le monde, la composition du nouveau gouvernement libanais vient de susciter une certaine déception, chez les amis du Liban. La participation d'un membre du Hezbollah au ministère de l'énergie et d'un de ses alliés au ministère du travail pose une véritable question sur cette présence d'un mouvement reconnu comme terroriste au niveau international. Le Hezbollah n'est pas un véritable mouvement politique comme les autres, aidé et instrumentalisé par l'Iran, il n'a pas cessé ses attaques contre les populations civiles israéliennes. Dès lors, il conviendrait pour la France de plus en plus écoutée au Liban d'exprimer notre réticence sur cette participation. Il lui demande donc de lui préciser la position du gouvernement français sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le Hezbollah est un mouvement qui pèse d'un poids politique et social important au Liban. Parti politique à part entière, comme en témoignent ses neuf députés au Parlement, il a par ailleurs développé un réseau important d'associations caritatives, notamment au Liban sud, qui viennent en aide à des populations défavorisées. Dans le même temps, ce mouvement mène des actions de nature militaire dans une zone particulièrement sensible, en particulier dans le secteur des fermes de Chebaa. La France a toujours condamné ces actions déstabilisatrices et intervient régulièrement pour inciter avec fermeté le Hezbollah à la retenue. La France encourage ce mouvement à poursuivre sa pleine intégration dans la vie politique libanaise et à abandonner ses activités militaires. À cet égard, nous ne cessons de rappeler combien il importe que toutes les parties respectent strictement la ligne de retrait et évitent les actions susceptibles de provoquer l'escalade des tensions dans la région. La question des fermes de Chebaa ne doit pas servir de prétexte aux actions violentes. Le Liban, dont la priorité est la stabilité et le développement économique, n'a aucun intérêt à entretenir l'instabilité à sa frontière avec Israël. C'est pourquoi la France et la communauté internationale ne cessent d'appeler les autorités libanaises à exercer pleinement leurs compétences d'État au Liban sud. L'inscription du Hezbollah sur la liste européenne des organisations terroristes relève quant à elle des procédures applicables au sein des instances compétentes de l'Union européenne. Cela ne concerne donc pas la France seule, mais s'inscrit dans un processus de décision collective qui intègre l'ensemble des éléments dont les États membres sont saisis.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73503

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8435

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10502